



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 71612

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'homologation européenne des chiens dédiés à la recherche d'explosifs et de stupéfiants. En effet, il semble qu'en raison des différences de pratique et de législation nationales il soit aujourd'hui impossible d'édicter une norme européenne en la matière. C'est donc pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les normes applicables à ces chiens à Malte.

Texte de la réponse

D'après les renseignements dont dispose ce ministère il n'existe pas de norme particulière relative à l'homologation des chiens faisant partie de brigades cynophiles à Malte.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71612

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7479

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11279